

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2014

Etaient présents :

Laurent Torgue, Danielle Sérillon, Monique Lépine, Pierre-Yves Boudin, Alex Ageron, Louis Vallet, Céline Dugua, Michel Maron, Liliane Fernandez, Frédéric Boissonnet, Didier Roche

Absents ayant donné pouvoir : Alex Rosier à Laurent Torgue, Pierre Saunier à Louis Vallet

Absents: Florence Tommasini, Sébastien Eyraud,

Secrétaire de séance : M.REY

Monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte rendu de la réunion précédente qui a été envoyé à chaque membre du conseil. Celui-ci n'appelle aucune remarque ni observation, il est adopté à l'unanimité.

1/ VOTE DES TAUX 2014

Monsieur le maire après avoir rappelé l'ordre du jour propose de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014

• Rappel des taux 2013 :

- Taxe d'habitation : 7.35 %
- Taxe foncier non bâti : 13.19%
- Taxe foncier non bâti : 79.62%

Monsieur le maire sur proposition de la commission des finances, soumet à l'approbation du conseil municipal, l'augmentation uniforme des taxes suivant un coefficient de variation proportionnel **de 1.009818** soit 1% d'augmentation ce qui donne les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 7.42%
- Taxe foncier non bâti : 13.32%
- Taxe foncier non bâti : 80.40%

2/ BUDGET M14

Vote du budget primitif

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011	Charges à caractère général 172 740.00	013	Atténuation de charges 2 000.00
012	Charges de personnel 273 052.00	70	Produit des services 56 255.00
65	Autres charges de gestion 191 295.00	72	Tx en régie 8 000.00
66	Charges financières 24 609.00	73	Impôts et taxes 328 325.00
68	Dotations aux amortissements 4 617.00	74	Dotations participations 213 192.00
023	Virem. à la sec. invest. 107 300.00	75	Autres produits 153 100.00
		77	Produits exceptionnels 5 866.00
		R002	Résultat 2013 6 875.00
	Total 773 613.00		Total 773 613.00

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2014

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
16	Remb d'emprunt	99 518.00	10	Dotations et fonds	8 500.00
21	Immobilisation corporels	13 340.00	13	Subventions	64 416.00
23	Immobilisation en cours	336 586.00	16	Emprunt et dettes	285 000.00
001	Solde d'exécution reporté	131 263.00	28	Amortissement	4 617.00
			1068	Affectation de fonc.	110 873.00
	Reste à réaliser			Reste à réaliser	
	Total	580 706.00		Total	580 706.00

3/ BUDGET M49

Vote du budget primitif 2014

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	10 900.00	70	Vente prod.fab, prest	37 000.00
68	Dotations aux amortissements	26 988.00	777	Reprise sub investi	13 750.00
023	Virem. à la sec. invest.	139 970.00			
			R002	Résultat 2013	127 108.00
	TOTAL	177 858.00		Total	177 858.00

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
23	Immobilisation en cours	166 320.00	1313	Subvention d'équipement	11 760.00
131	Subventions d'équipement	1 037.00	28	Amortissement	26 988.00
139	Reprise sur sub d'Equipement	13 750.00	R001	Solde 2013	14 322.00
	Reste a réaliser	11 033.00	021	Virement de la section	139 070.00
	Total	192 140.00		Total	192 140.00

4/DEMANDE DE SUBVENTIONS :

1/Subventions exceptionnelles :

- Amicale laïque pour une classe découverte : 1012 € (4 j x11 €x23 enfants)
- Soleil d'automne pour un séjour à la mer : 280 €
Accepté à l'unanimité

2/ Subventions de fonctionnement :

- ADAPEI ANNONAY – refusé (la commune participe à l'opération « brioche » chaque année et prête ponctuellement la base de loisirs.
- AFM TELETHON EVRY – Refusé

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2014

5/EXTENSION DU RAM : (relais assistants maternels)

Monsieur le maire donne lecture de la convention à intervenir entre la commune et l'AGIPE (association de gestion petite enfance) porteuse du projet RAM et rappelle la participation financière de la commune sous la forme de subvention annuelle.

Monsieur le maire insiste sur le fait que la subvention sera calculée sur le nombre d'assistants maternels réellement en activité.

Le conseil après avoir délibéré accepte les termes de la convention précitée et autorise le maire à la signer.

La mise en route du projet pourrait débuter le 15 mars sous réserve de l'accord de la CAF.

6/ AMORTISSEMENT DES FRAIS POUR L' ELABORATION DES DOCUMENTS D'URBANISME :

Monsieur le maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de fixer la cadence d'amortissement des frais qui concernent l'élaboration des documents d'urbanisme. Le conseil après avoir délibéré fixe la durée d'amortissement des frais liés à l'élaboration des documents d'urbanisme à 5 ans.

7/EXTENSION DE RESEAUX : remboursement par le pétitionnaire.

Monsieur le maire explique à l'assemblée que certains projets de permis de construire se situent dans un secteur qui nécessite une extension du réseau électrique et/ou d'eau potable.

Monsieur le maire rappelle que si les branchements restent à la charge du pétitionnaire, les extensions sont financées par la commune.

Toutefois, le code de l'urbanisme prévoit dans son article L 332-15 que : les petites communes peuvent demander à ce que les pétitionnaires remboursent les extensions de réseaux dans la limite des 100 premiers mètres dans la mesure où le ou les réseaux sont dimensionnés pour correspondre uniquement aux besoins du projet et que par conséquent qu'il(s) n'est/sont pas destiné(s) à desservir d'autres constructions.

Après avoir entendu l'exposé du maire le conseil après avoir délibéré à l'unanimité : Vu la loi N2003-590 du 02 juillet 2003 ; vu l'article L332-15 du code de l'urbanisme et de la construction **DECIDE** de faire supporter le coût de l'extension des réseaux (électrique et/ou d'eau potable) aux pétitionnaires dans la limite des 100 premiers mètres dans la mesure où le réseau (électrique et /ou d'eau potable) est dimensionné pour correspondre uniquement aux besoins du projet et par conséquent n'est pas destiné à desservir d'autres constructions.

8/ASSAINISSEMENT : projet de transfert du réseau à la Sigearpe

Concernant le projet de passage du réseau assainissement au seuil de Peyraud, on attend la réponse officielle de la CNR ;